

Directives anticipées

Mme Laurence Fleury, infirmière et membre de la commission
d'éthique à l'H-JU

Objectifs :

- Comprendre le cadre légal dans lequel s'inscrivent les directives anticipées et le représentant thérapeutique.
- Comprendre les objectifs des directives anticipées et connaître les personnes impliquées.
- Connaître le processus dans son entier, depuis l'élaboration du document jusqu'au partage de ce dernier.
- Différencier le « discernement de la personne », le « représentant thérapeutique » et le « mandataire pour cause d'incapacité ».
- Différencier les directives anticipées des volontés présumées.
- Réfléchir aux questions éthiques que la démarche engendre pour les professionnels.
- Être capable d'accompagner le résident dans la rédaction de ses directives anticipées, ou d'accompagner la famille dans la rédaction des volontés présumées.

Contenu :

- Exploration personnelle de ses freins et ressources à aborder la thématique des directives ;
- Travaux de groupes ;
- Echanges en petit et grand groupes ;
- Elaboration de ses propres directives anticipées sur la base du document H-JU entre les 2 jours de formation ;

Public-cible et le nombre de participants :

Le personnel soignant
12 personnes

Horaires :

De 8h à 16h

Lieu et dates :

H-JU, site de Porrentruy
Grande salle du 6^{ème} étage

24 novembre et 4 décembre 2026

CONTACT

Secrétariat du service RH – Formation, Tél. : +41 32 421 25 73

NOUS NOUS REJOUISSONS DE VOUS ACCUEILLIR LORS D'UNE FORMATION

HÔPITAL DU JURA | Service RH - Formation
Faubourg des Capucins 30 | CH-2800 DELÉMONT

Pour les collaborateurs de
l'H-JU : Inscription par le
biais de la demande de
formation

Pour les personnes
externes : Inscription en
ligne sur le site www.h-ju.ch/formation :

